

## CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS DEPARTEMENT EDUCATION ET RESSOURCES

### Service civique

« Favoriser l'accès aux ressources numériques des publics éloignés »

**Mission de 8 mois, à raison de 24 heures hebdomadaires, à pourvoir début janvier 2022  
(1 volontaire)**

Etablissement public national situé dans le Parc de la Villette, la Cité de la musique -Philharmonie de Paris est un grand complexe dédié à la diffusion, à l'éducation et à la transmission musicale qui comprend trois salles de concert, le Musée de la musique, l'Orchestre de Paris, des salles d'exposition temporaire, un ensemble d'espaces pédagogiques et documentaires et des salles de répétition pour les orchestres et les musiciens. L'établissement présente chaque saison environ 500 concerts, trois expositions temporaires et un grand nombre d'activités éducatives. Il accueille quatre orchestres en résidence et administre les orchestres de jeunes Démonstrations sur tout le territoire. Sa mission vise à renouveler et à élargir le public musical en favorisant l'égal accès de tous, adultes, jeunes et familles, aux différentes formes de musique.

Dès sa création, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris a entrepris une politique de conservation et de numérisation des enregistrements de ses événements. Elle poursuit l'objectif de rendre disponible un vaste ensemble de ressources consultables en ligne : concerts et conférences enregistrés, programmes de concerts, entretiens filmés avec les artistes, photos des œuvres et archives des expositions du Musée, reportages...

Ayant pour mission de rendre la culture accessible à tous, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris met à disposition ces ressources numériques culturelles aux conservatoires et bibliothèques via le portail Philharmonie à la demande (<https://pad.philharmoniedeparis.fr/>). Cependant, les publics n'ont pas forcément connaissance de ce service, peuvent estimer à tort qu'ils ne les concerne pas ou peuvent rencontrer des difficultés de prise en main de l'outil numérique. La Philharmonie de Paris a notamment conclu un partenariat avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis afin de favoriser l'usage des ressources numériques culturelles dans les conservatoires et bibliothèques. Elle entend ainsi encourager la fréquentation des lieux culturels par les publics du département peu familiers des institutions culturelles et ainsi lutter contre les discriminations dans le domaine de la culture.

### DESCRIPTION DE LA MISSION :

Sous la responsabilité du tuteur, le volontaire participera à l'accompagnement des bibliothèques partenaires et des publics dans l'utilisation des ressources numériques. Il contribuera également à faire connaître ce service au public le plus large. Les missions du volontaire sont les suivantes :

- Accompagner les publics de Seine-Saint-Denis, et plus largement d'Île de France, dans la découverte et l'utilisation des ressources au sein des bibliothèques partenaires ;
- Mener des actions de médiation des ressources via des outils numériques (vidéo-conférences, réseaux sociaux...) permettant de s'adresser aux publics à distance
- Recueillir les avis, usages et attentes des publics éloignés afin d'être au plus près de leurs besoins

- Être force de proposition sur les manières de faire connaître le plus largement possible les ressources aux publics éloignés ;
- Présenter « Philharmonie à la demande » au public dans le cadre des activités de la médiathèque de la Philharmonie et d'autres activités de l'établissement.

Pré-requis :

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Posséder la nationalité d'un état membre de l'Union Européenne ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an
- Être motivé(e) pour s'engager dans une mission en faveur de la collectivité

QUALITES REQUISES POUR LA MISSION :

- Personne avenante,
- Qualités relationnelles
- Ponctualité, investissement
- Sens de l'organisation,
- Aimer le travail en équipe, capacité d'adaptation,
- Sensibilité pour les nouvelles technologies et la pédagogie.

MODALITÉS D'ENGAGEMENT :

L'engagé/e percevra mensuellement :

- Une indemnité de 473,04 € nets versée par l'Agence du Service Civique,
- Majorée de 107,68 € nets pour les jeunes bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà,
- Une indemnité de 107,58 € nets versée par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris.

Cet engagement est cumulable avec un statut étudiant ou salarié. Pour plus d'informations sur l'engagement de service civique : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

Les candidatures sont à adresser directement par mail sous la référence « SC – Ressources numériques » à [recrutement@cite-musique.fr](mailto:recrutement@cite-musique.fr) ou par courrier à la Direction des Ressources Humaines, 221 avenue Jean Jaurès, 75019 PARIS.

*La Cité de la musique – Philharmonie de Paris a obtenu le double label « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » et « diversité ». A ce titre, elle met en place une politique de prévention des discriminations dès la phase de recrutement. Elle vise également à promouvoir la diversité en élargissant le réseau de diffusion de ses offres d'emploi et de stage.*